

REGLEMENT CHAMPIONNAT UFOLEP 44 BADMINTON FEMININ

Saison 2024-2025

Article 1

Ce championnat est ouvert à toute personne de sexe féminin licenciée UFOLEP pour la saison en cours.

Article 2

Ce championnat est organisé en 1 seul niveau de 1 poule de 4 à 6 équipes sur rencontres allers et retours. Une finale sera organisée entre les 2 premières équipes de la poule.

Si besoin, une modification de l'organisation peut être adoptée lors de la réunion de rentrée de la commission technique adulte (réunion de lancement du championnat).

Article 3

Dans le cas où plusieurs niveaux existent, un principe de montée et de descente est appliqué en fin de saison pour la saison suivante.

Les premiers de chaque niveau montent.

Les derniers de chaque niveau descendent.

Article 4

Une association peut engager autant d'équipes qu'elle le souhaite avant le début de la saison (mi-septembre). Le niveau des équipes de la saison précédente devra être respecté.

Une équipe nouvellement créée sera inscrite dans le niveau le plus bas, sauf cas particulier vu avec la commission technique Ufolep.

Article 5

Chaque équipe est composée d'**au moins 3 femmes**, la composition des équipes est du ressort des responsables des associations.

Chaque joueuse doit posséder une licence UFOLEP.

La liste nominative et l'adresse des capitaines d'équipes devront être fournies en début de saison à la commission technique badminton de l'UFOLEP 44. Il est possible de compléter cette liste tout au long de la saison.

Article 6

Toute joueuse ayant joué au sein d'une équipe pendant la saison, ne pourra jouer dans aucune autre équipe de ce même championnat pendant cette même saison.

Pour participer en tant que joueuse à la finale, il faut avoir participé à au moins une rencontre de l'équipe concernée par la finale pendant la saison régulière.

Article 7

Les rencontres se déroulent sur 4 matchs :

2 simples dames

2 doubles dames

La finale se déroule sur 5 matchs :

2 simples dames

3 doubles dames

Les doubles ne peuvent pas être disputés par la même paire. Si une équipe présente plusieurs fois une paire identique lors d'une rencontre, seul le premier double sera comptabilisé, les autres seront considérés comme perdus.

Les 2 simples ne peuvent être joués par la même joueuse.

Article 8

Chaque match se déroule en 2 sets gagnants de 21 points. En cas de match non joué ou non valable, le score enregistré sera 21/0 21/0.

Les règles du jeu sont celles de la FF de badminton.

Le club qui reçoit fournit les volants. Les Mavis 600 et 2000 de Yonex sont homologués.

Article 9

Le capitaine de l'équipe qui reçoit doit prendre contact avec le capitaine de l'équipe adverse, au minimum 1 mois avant la période de rencontre prévue. L'équipe visiteur a 15 jours pour répondre.

Article 10

Les rencontres se déroulent au jour et heure d'entraînement du club qui reçoit ou le cas échéant à un jour et une heure convenus entre les 2 capitaines en fonction des disponibilités de salle de l'association qui reçoit. Pour la finale, la date et les heures sont fixées par le club qui organise la rencontre.

Article 11

La feuille de rencontre est à rédiger **correctement** par le capitaine qui reçoit (ne pas oublier le niveau et la poule) et à faire signer au capitaine reçu. Cette feuille est à renvoyer dans les 3 jours qui suivent la rencontre à : **feuillesmatch.ufolep44@gmail.com**

Article 12

Attribution des points à l'issue de la rencontre :

Victoire 3 points

Nul 2 points

Défaite 1 point

Forfait 0 point (pour l'équipe ayant déclaré forfait / 3 points pour l'autre équipe)

En cas de forfait, le score suivant est enregistré, en faveur de l'équipe disponible :

21/0 21/0 pour chacun des 4 matchs de la rencontre.

Classement général de la saison régulière : En cas d'égalité de points, on départage les équipes par les critères suivants et dans cet ordre :

- match average général

- set average général

- point average général

Article 13

La participation à ce championnat implique avoir connaissance et respecter ce règlement.

Article 14

Les résultats et classements peuvent être consultés sur le site internet de l'UFOLEP 44 : ufolep44.com

Article 15

Un litige survient lorsqu'il y a un désaccord lors d'une rencontre ou un incident pendant ou après la rencontre. Dans ce cas, le capitaine de l'équipe concernée doit faire remonter une réclamation via le président de son club à la commission technique de badminton. Cette réclamation doit se faire dans les 7 jours à l'adresse cbraud@ufolep.org en précisant la rencontre concernée et les motifs du litige.

La commission technique de badminton, seule habilitée en cas de litige, rendra une décision dans le mois.

